

DELIB 27-2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 28 Avril 2026 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt-huit avril à 20h17, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Clément BÉZIAT, Emeline PAGÈS, Francis LEDOUX, Geoffroy BÉZIAT, Simon SAFFORES, Pierre MEYER.

Pouvoir : - Cédric GARCIA à Clément BÉZIAT, Nadège LACOMBE à Emeline PAGÈS, Stéphanie PALAS à Francis LEDOUX ;

Absents : - Sandrine CHAUDEUR

Secrétaire de séance : Geoffroy BÉZIAT

La séance débute à 20h17 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet de la délibération : APPROBATION CFU COMMUNAL

Mme. le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est le compte commun de l'ordonnateur et du comptable public il remplace le compte de gestion et le compte administratif : il permet notamment de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable public sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

- ☒ Le compte financier unique est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur et le trésorier
- ☒ Le compte financier unique est le bilan financier de l'ordonnateur et du trésorier qui doivent rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'ils ont exécutées
- ☒ Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections : fonctionnement et investissement.

Elle rappelle que le CFU a été transmis avec les convocations en date du 21 avril 2026, avec une note explicative afin d'en faciliter la compréhension,

Mme le maire donne lecture du document au chapitre.

Après la lecture de ce dernier, Mme le Maire sort de la salle, la Présidence de séance est donnée à M. Francis LEDOUX afin de voter le document.

M. Francis LEDOUX demande au Conseil de bien vouloir passer au vote.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Après le vote Mme le Maire rentre dans la salle afin de reprendre la Présidence de la séance.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :